

NOTE DU SECRETAIRE-TRESORIER

Ce fascicule est le dernier de 1963.

En vert la mention « Votre cotisation-abonnement se termine avec ce numéro » : réglez-nous dès que possible 1964 (voir couverture page 2).

En rouge « Votre cotisation-abonnement est terminée » : vous nous devez encore 1963, réglez-nous vite à la fois 1963 et 1964.

D'avance merci !

ANCIENS NUMEROS DE « PENN AR BED »

Années complètes :	franco
1955 (Nos 4-5-6)	30 F.
1957 (Nos 10-11-12)	30 F.
1959 (Nos 16-17-18-19)	30 F.
1960 (Nos 20-21-22-23)	15 F.
1961 (Nos 24-25-26-27)	15 F.
1962 (Nos 28-29-30-31)	15 F.
Numéros séparés :	
Nos 3, 11 (Protection de la Nature et Bretagne), 23 (Mazoutage)	chacun 10 F.
Nos 7, 14 (Presqu'île de Crozon), 20, 21 (Connaissance du milieu marin), 22, 23 (Etudes sur Rennes), 24 (Réserve du Cap-Sizun), 25 (Flore du littoral), 26, 27, 28, 30, 32 (Conséquences de la vague de froid 1962/1963), 33, 34, 35	chacun 3 F.
N° 31 (Les Marais)	4 F.

VINGT-TROISIEME LISTE DU « FONDS DE PROTECTION DE LA NATURE »

M^{me} G. HEURTIN, Nantes, 5 F ; M^{lle} M.-Y. BARON, Caen, 150 F ; D^r AUPETIT, Montargis, 10 F ; MM. HUITEMA, Fay-de-Bretagne, 100 F ; RAYNAUD, Chirurgien-Dentiste, Montargis, 10 F ; R. GOACHET, Brest, 37,50 F ; E. MOREL, Lorient, 50 F. — Total : 362,50 F.

Tous nos remerciements.

CARTE DE MEMBRE DE LA S.E.P.N.B.

Dans les premiers mois de 1964, nous envisageons de diffuser progressivement auprès des sociétaires ayant régulièrement acquitté leur cotisation, une carte de membre millésimée. Nous espérons que cette mesure, réclamée depuis des années par de nombreux membres, sera bien accueillie et contribuera encore à resserrer les liens entre la S.E.P.N.B., ses membres et la Protection de la Nature.

Des cartes de couleur spéciales pour les membres bienfaiteurs, fondateurs et à vie, permettront l'entrée gratuite à notre Réserve du Cap-Sizun et aux établissements du même genre que la S.E.P.N.B. pourrait éventuellement ouvrir au public dans l'avenir.

« Penn ar Bed » est publié avec le concours

- des Conseils Généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Morbihan.
- de la Région économique de Bretagne, Rennes.
- des Chambres de Commerce de Brest, Fougères, Lorient, Morlaix, Cherbourg, Granville.
- des Caisses d'Epargne de Brest et de Pontivy.
- des Villes d'Audierne, Auray, Châteaulin, Concarneau, Landerneau, Landivisiau, Rennes, Vannes ;
Callac (S.I.), Carhaix-Plouguer, Carnac, Crozon, Douarnenez, Le Relecq-Kerhuon, Loudéac, Morlaix, Plouguernevel, Quiberon, Quimper ;
Fouesnant, Lamballe, Plomodiern, Pont-Croix, Port-Louis, Quimperlé, Rostrenen, Saint-Lunaire, Saint-Quay-Portrieux, Tréguier.

Dépôt légal 4^e trim. 1963 - Les Gérants : Michel-Hervé JULIEN et Albert LUCAS